



## PROGRAMME DE FORMATION



**Journée dirigeant « Conditions de réussite » le 02/02/2023**

**Dates session 2023 : 6 au 9 février + 20 au 24 mars + 22 au 26 mai 2023**

Intitulé de la formation :	<b>FORMATEUR P.R.A.P. 2S</b> <b>Prévention des Risques liés à l'Activité Physique</b>
Organisation, dates & lieu :	<b>14 jours</b> (98 heures) en centre répartis en 3 sessions dates ci-dessus > 2+1 jours de travaux intersession selon le référentiel INRS
Méthode pédagogique :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exposés interactifs</li><li>• Etudes de cas</li><li>• Expérimentation de méthodes et d'outils</li><li>• Mises en situation</li></ul>
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser les risques d'atteinte à la santé liés à l'activité physique au travail : détecter, analyser, améliorer les situations.</li><li>• Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'une formation PRAP intégrée à la démarche de Prévention de l'entreprise.</li><li>• Savoir organiser, animer et évaluer des journées de formation.</li></ul>
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Place de l'activité physique au travail.</li><li>• Définitions : fonctionnement du corps humain, anatomie, physiologie de l'appareil locomoteur.</li><li>• Troubles musculo-squelettiques, risques biomécaniques, psychosociaux, environnementaux : les facteurs déterminants.</li><li>• L'accompagnement à la mobilité (ALM) : déplacement naturels et mouvements élémentaires.</li><li>• Outils de détection des situations présentant des risques pour la santé et analyse des déterminants de l'activité physique.</li><li>• Recherche et hiérarchisation de pistes d'amélioration des situations à risques détectées.</li><li>• Méthodologie de projet : conception d'une action de formation, étapes, organisation, animation et évaluation.</li></ul>
Public :	Personnels formateurs d'établissements sanitaires / médico-sociaux, formateurs indépendants et formateurs d'organismes de formation.
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les participants doivent avoir suivi la formation compétences de bases en prévention des risques professionnels auprès du réseau prévention (CARSAT, INRS).</li><li>• Un dirigeant de l'entreprise/conseiller formation doit suivre la journée « Conditions de réussite d'une démarche PRAP ».</li></ul>
Maintien des compétences :	3 jours tous les 3 ans obligatoires pour le maintien du certificat de formateur PRAP
Formateur :	Formatrice de formateurs PRAP certifiée INRS
Coût :	2690€ / participant